



A l'attention de Monsieur Jean-Jacques Urvoas, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale

Le 14 juin 2015

Objet : examen en deuxième lecture de la loi NOTRE par la commission des lois les 16 et 17 juin : l'élection des conseils communautaires

Monsieur le Président,

La Commission des lois va examiner, en deuxième lecture, le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (n° 2830), dont Monsieur Dussopt est rapporteur. Ce projet a été adopté avec modification par le Sénat.

Notre réseau *Elles aussi* qui a pour objectif la parité dans les instances élues, s'alarme du fait que le Sénat ait supprimé l'article 22 octies de la loi adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale.

Cet article avait été initié par la députée Nathalie Appéré et proposait une élection au suffrage universel direct des conseils communautaires, suivant des modalités restant à définir. Il revêt pour nous beaucoup d'importance.

En effet, au fil du temps et des réformes les conseils communautaires détiennent de plus en plus de pouvoir décisionnel mais sont aussi les seules assemblées territoriales où les femmes sont largement sous-représentées. La loi du 17 mai 2013 a certes amélioré la féminisation de ces assemblées, mais les résultats sont là : moins de 35% de femmes dans les assemblées et moins de 20% dans les exécutifs.

Elles aussi mène actuellement une étude quantitative et qualitative sur la place des femmes dans les assemblées élues en mars 2014 dans les EPCI. Nous avons pu constater qu'il y a encore de trop nombreux exécutifs entièrement masculins.

C'est pourquoi il est important, pour nous, de modifier le mode d'élection des conseils communautaires afin de pouvoir assurer une représentation paritaire dans leurs assemblées et leurs exécutifs. L'article 22 octies permettait d'aller dans ce sens, car sans modification du mode d'élection on ne peut guère espérer de progrès lors des élections de 2020.

Nous nous permettons donc d'insister pour que cet article soit rétabli lors de l'examen de la loi par la Commission des lois. Nous sollicitons votre soutien dans ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de toute notre considération citoyenne.

Armelle Danet et Reine Lepinay, co-présidentes d'*Elles aussi*

Copies envoyées aux député-e-s Olivier Dussopt, Natahlie Appéré, Catherine Coutelle

Elles aussi 98 rue de l'Université 75007 Paris,
www.ellesaussi.org, ellesaussisecretariat@yahoo.fr